

RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Le 1^{er} octobre 2020 à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la mairie de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16– M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. François Poisson, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : 3 –MM. Bertrand Lecoeur, François Cardin et Paul Quinette.

Secrétaire de séance : M. Florent Silières

Date de convocation : 22 septembre 2020 affichée le 23 septembre 2020

Intervention de M. Sylvère ENEE du SDEM 50 au sujet des différents sujets relatifs au SDEM 50

SDEM 50 – PLAN PLURIANNUEL AMENAGEMENT DU RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC

M. Sylvère Enée indique, qu'au vu du constat de l'état du patrimoine lumineux sur la commune, déjà 20 % des luminaires sont équipés de leds. Le Sdem 50 réalise une visite diurne par an afin de constater l'éclairage et la sécurité.

Il note que depuis 2018, il n'y a pas d'évolution du réseau mais que le parc est entretenu régulièrement.

Le SDEM 50 a établi un nouveau plan pluriannuel de 4 ans relatif à la rénovation des différents éclairages publics de notre collectivité, sur 8 armoires et 154 points lumineux. Au vu de la visite diurne réalisée en 2020, 11 luminaires à vapeur de mercure (rue des Châtelets, rue du Ruisseau, cité des Belles Rues, rue de la Buaille, Les Forges et rue de la Semellerie) sont non dépannables (lampe en fin de vie) 2 luminaires (rue de la 83^e Division et citée des Belles Rues sont hors services, un mât est penché route des Landes.

Le SDEM 50 propose différents travaux répartis ainsi

	Participation SDEM 50 HT	Participation de la commune HT
- 1 ^{re} année		
. Rénovation de 11 lampes à vapeur de mercure ainsi que Deux luminaires type boule		
. remplacement de 2 luminaires hors service		
. remplacement de 8 mâts vétustes		
. rénovation des armoires A05 et A04	18 610.00 €	6 940.00 €
- 2 ^e année		
. Rénovation de 12 luminaires très énergivores		
. Rénovation de 3 mâts	4 820.00 €	6 380.00 €
- 3 ^e année		
. rénovation de 16 luminaires	3 600.00 €	6 500.00 €
- 4 ^e année		
. rénovation de 14 luminaires		
. rénovation d'un mât	4 050.00 €	5 950.00 €
	<u>31 080.00 €</u>	<u>25 770.00 €</u>

Pour un total de travaux de 56 850.00 € HT

Pour exemple, une rénovation complète s'élèverait à 400 000 € répartis sur 25 ans soit 14 000 € / an.

Pour information, le matériel d'éclairage est garanti pour 5 ans. Les matériaux utilisés sont issus de marques reconnues afin d'être sûrs de la pérennité.

M. Sylvère Enée informe le conseil municipal que, si une délibération est prise, celle-ci n'engage la commune que sur une année. Il sera nécessaire de prendre une délibération chaque année pour valider la prévision annuelle.

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - INFORMATION

Une pré-étude de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église de Saint-Georges-de-Bohon est en cours, dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Le projet porte sur une surface de panneaux de 195 m² avec une inclinaison à 25°. Au niveau technique.

Le SDEM 50 a établi un premier projet de budget en sachant que certaines réserves ont été émises impliquant un surcoût possible du montant du projet. A aujourd'hui, en fonction des éléments en possession du SDEM, il s'élèverait ainsi :

Investissement :	
. dépenses	56 772.82 € HT soit 68 127.38 € TTC
. recettes (contribution SDEM)	56 772.82 €
Exploitation / maintenance sur 30 ans	
. frais d'exploitation	29 629.77 €
. vente d'électricité	103 725.32 €

Au vu des nombreuses questions en suspens sur ce projet, le conseil municipal souhaite que ce projet ne soit pas poursuivi, tout au moins pour la pose des panneaux photovoltaïques sur l'église de Saint-Georges-de-Bohon.

Arrivée de Mme Mariette Gardie à 20 h 40.

Arrivée de M. François Poisson à 21 h.

Arrivée de M. Lionnel Lepourry à 21 h 30.

Départ de M. Sylvère Enée à 22 h 30.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Contrôle phyto. Des agents du service de la direction régionale de l'agriculture se sont présentés à la mairie pour un contrôle de passages de désherbants notamment au niveau du stade de football et du terrain de boules. Deux infractions ont été relevées : une mineure avec des produits présents sur le site qui ne sont plus homologués et une majeure avec le pulvérisateur qui doit être contrôlé ou détruit.
- Locations communales – loyers impayés. Nous allons essayer de mettre des actions en place (comme le prélèvement automatique) pour remédier aux problèmes d'impayés.
- Dossier commune / Bazire. M. Bazire Christopher avait mis la commune au tribunal pour obtenir un droit de passage au niveau de la réserve des Bohons. Par courrier reçu le 30 septembre 2020, il nous a été indiqué que M. Bazire a été débouté de sa demande et doit verser 1 000 € à la commune en dommages.

- Le mariage de Pauline, la fille de Martine, s'est déroulé le 12 septembre. Alain a commencé la cérémonie et a donné l'écharpe à Martine pour qu'elle poursuive et marie sa fille. Elle a été très fière et contente de le faire.
- Nicolas Legionnet a émis le souhait de faire un stage dans la commune, en aménagement paysager afin de préparer son dossier de stage pour son bac.
- Coût des photocopieurs. Il s'élève à 1 200 € par an pour la mairie et à 4 000 € par an pour le groupe scolaire. Le dossier sera revu ultérieurement.
- En ce qui concerne l'enrobé noir réalisé sur le trottoir au niveau des Forges et, notamment devant le salon de coiffure, Gilbert va s'en occuper dans le courant de la semaine prochaine afin de voir avec le maître d'œuvre.

DELIB n° 2020.09.01 – SDEM 50 – RENOVATION DU RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS

M. le maire présente aux membres du conseil municipal les estimations du plan pluriannuel sur 4 ans pour la rénovation du réseau d'éclairage public divers.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. A la suite de l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 56 850 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de TERRE ET MARAIS s'élèverait à environ 25 770 € HT.

M. le maire propose, pour la première année, de réaliser les travaux suivants :

Travaux neufs	Montant estimatif HT	Financement SDEM 50	Participation communale
- Rénovation de 11 luminaires MBF vétustes par luminaires LED	8 700 €	6 090 €	2 610 €
- Rénovation de 10 luminaires SHP par des luminaires led	6 000 €	2 400 €	3 600 €
- Remplacements de 8 mâts vétustes	6 800 €	3 400 €	3 400 €
- Regroupement de deux armoires d'éclairage public	8 500 €	8 500 €	0 €
TOTAL HT	30 000 €	20 390 €	9 610 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public 'divers'
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient réalisés pour le 31 décembre 2020 pour les travaux réalisés sur la première année,
- Acceptent une participation de la commune à hauteur de 9 610 € sur l'année 2020,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT RURAL – rapporteur : M. Gilbert MICHEL

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de l'aménagement rural informe le conseil que, lors de la réunion du 4 août dernier, il a été retenu que le chemin de la Fresnerie sera entretenu après la saison des ensilages.

Une partie du chemin des Landes va être busé.

M. Gilbert Michel évoque le problème des différents carrefours qu'il faut entretenir.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

Aménagement des anciennes écoles de Saint-Georges-de-Bohon

Le permis de construire a été déposé le mercredi 23 septembre auprès du service ADS. Un appel d'offre va être lancé le 19 octobre avec un retour des appels d'offre arrêté au 19 novembre 2020 à 12 h. La commission d'appel d'offre va être convoquée pour le 20 novembre pour l'ouverture des plis. 10 lots ont été arrêtés comme suit :

1 – terrassement – VRD	7 – chauffage – électricité
2 – gros œuvre	8 – plomberie – ventilation
3 – charpentes couvertures	9 – revêtements de sol
4 – menuiseries extérieures	10 – peintures extérieures, peintures
5 – menuiseries intérieures	intérieures, nettoyage
6 – carrelage – faïence	

Les critères de sélection seront :

- . 50 % : prix
- . 30 % : qualités techniques, références
- . 20 % : planning, délais d'exécution.

Les travaux seront réalisés en deux phases : logements 1, 2 et 3 puis logements 4 et 5 avec l'appartement contigu, actuellement en location, ce qui permettra de laisser le locataire dans le logement pendant les travaux avant un déménagement pour la réalisation de la deuxième phase.

Groupe scolaire

La porte principale du groupe scolaire doit être changée. Des devis ont été demandés et une demande de subvention DETR peut être faite auprès de la préfecture.

Maison médicale

La porte principale doit être changée. Des devis ont été demandés. Au vu du montant, la subvention DETR semble compromise.

Fleurissement divers

Le fleurissement de la stèle des Forges, des bacs des écoles et jardinières de la mairie de Saint-Georges-de-Bohon doit être refait. Des devis ont été demandés pour l'achat des pensées doubles :

. Fouchard à Saint-Hilaire-Petitville : 0.50 € x 300	150.00 € TTC
. Lepetit à Les Champs de Losques : 0.385 € x 300	115.00 € TTC

Le conseil retient les établissements Lepetit.

Eglise

Une demande de devis a été faite pour le remplacement de la girouette du clocher de l'église de Sainteny, désolidarisée du faîtage, qui menace de chuter. Le conseil donne son accord pour le remplacement.

DELIB 2020.09.02 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – rapporteur : M. Alain Langlois

M. Alain Langlois, maire délégué, présente le projet de remplacement de la porte d'entrée principale du groupe scolaire de Sainteny. Ces travaux consistent à la mise aux normes de cet accès pour des raisons sécuritaires et d'économies d'énergies.

L'ensemble de l'opération représente un coût estimé aux alentours de 12 600 € TTC. M. le maire délégué propose de réaliser ces travaux en 2021 et de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (Detr).

Le conseil municipal,
entendu le rapport de M. le maire délégué,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- 1° - de réaliser le remplacement de la porte d'entrée du groupe scolaire,
- 2° - atteste que ces travaux seront réalisés et les entreprises payées par la commune,
- 3° - approuve le devis estimatif,
- 4° - approuve le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.	RECETTES H.T.
	Subvention D.E.T.R. (25 %) : 2 625.00 €
	Autofinancement : 7 875.00 €
Travaux 10 500.00 €	TOTAL 10 500.00 €

- 5° - Sollicite de l'État une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU MAIRE ET DES ADJOINTS AVEC L'ADJUDANT GAULTIER, REFERENT SURETE

Comme il avait été convenu à la précédente réunion, un rendez-vous a été pris avec le référent sureté de la gendarmerie nationale, l'adjudant Gaultier, le lundi 21 septembre, concernant, notamment, la pose des caméras de surveillance.

Cette dernière nous a indiqué nos droits et a fait des propositions de(s) endroit(s) où nous devons poser les caméras. Une caméra coûte aux environs de 7 500 €. La vidéo peut être conservée de 0 à 30 jours et seulement 3 à 4 personnes sont habilitées à visionner les vidéos.

Un nouveau rendez-vous va être repris avec l'adjudant Gaultier pour réaliser une présentation avec intervention.

POINT SUR L'ACTIVITE SCOLAIRE – rapporteur : Nathalie Muller

Pour faire suite à la question posée par M. François Poisson lors de la dernière réunion à savoir si la covid avait généré une diminution des enfants présents à la garderie et à l'étude, les informations ont été prises auprès du personnel.

L'année dernière, il y avait une moyenne de 18 enfants présents à l'étude et/ou garderie. En moyenne, depuis le début de septembre, il y a 18 enfants. Vendredi 25 septembre, 29 enfants étaient présents.

Pour information, l'association des parents d'élèves organise son assemblée générale annuelle le vendredi 2 octobre, à la salle des fêtes de Sainteny.

ASSAINISSEMENT – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019– RPQS – Rapporteur : Gilbert Michel

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

DELIB n° 2020.09.03 – FDGDON – LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES –

Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint, rappelle la lutte collective effectuée sur le département contre les rongeurs aquatiques. Celle-ci est dirigée par La fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche sise à Saint-Gilles.

La FDGDON a adressé à la commune la nouvelle convention 2020 ainsi qu'un avis de paiement au titre du volet d'animation- coordination, suivi des actions et investissements pour un montant de 587 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal donne son accord pour :

- signer la convention annuelle 2020 pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques
- procéder au règlement de l'avis de paiement

Il rappelle que tant les missions de luttes collectives contre les rongeurs aquatiques que celles contre les frelons asiatiques devraient être une compétence des communautés de communes.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTS, LOISIRS, FETES ET CEREMONIES – rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Chantal Lelavechef informe le conseil municipal que la commission s'est réunie le 19 septembre afin de déterminer les activités de la fin d'année.

Il a été décidé d'annuler le repas annuel des aînés de la commune de Sainteny du mois d'octobre au vu des conditions sanitaires actuelles. Egalement, il a été décidé de supprimer la distribution des colis de Noël pour les résidents de la commune hébergés en maison de retraite, en extérieur ou ayant déménagé dans une commune autre.

La commission propose de distribuer trois bons d'achats de 10 €, à prendre chez les différents commerçants de la commune, à tous les habitants de la commune âgés de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales. D'ici quelques semaines, les élus seraient mis à contribution pour la distribution de ces dits bons.

DELIB 2020.09.04 - DISTRIBUTION DE BONS POUR LES AINES – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Le conseil municipal, après avoir entendu les propos issus de la commission sports, loisirs, fêtes et cérémonies, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour la distribution de 3 bons de 10 € à toutes les personnes de la commune âgées de plus de 70 € inscrites sur les listes électorales, domiciliées et résidentes de la commune.

COMPTE RENDU DE L ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAINT HUBERT – Rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller, adjointe, a participé à l'assemblée générale de la Saint-Hubert présidée par M. Daniel Hervieu qui s'est déroulée le vendredi 11 septembre. L'association se porte bien tant financièrement qu'humainement. Les comptes annoncés ne sont pas affectés par la Covid du fait qu'il s'agit des résultats de l'année écoulée 2019-2020. Il n'en sera peut-être pas de même pour la saison 2020-2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Clothilde Lepourry fait part au conseil municipal que des erreurs ont été constatées dans le complément du journal Ouest-France du dimanche 27 septembre, au sujet du conseil municipal. La liste des élus est fautive, le nom des habitants de Terre-et-Marais est erroné ainsi que le nombre d'habitants. Le conseil demande à ce qu'un courrier soit adressé au journal.